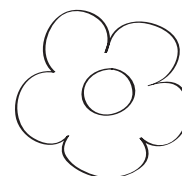


Concours communal des Maisons Fleuries



Ce concours ouvert à tous est avant tout destiné à favoriser le fleurissement de la commune et à offrir un cadre de vie plus agréable.

Chacune et chacun d'entre vous pourra mettre des couleurs dans notre ville et contribuer ainsi à l'embellissement de Bauvin.

Vous pouvez participer dans l'une de ces catégories :

1 = Jardin/ Jardinnet

2 = Terrasse / Façade (fleurissement dans des jardinières, vasques, pots..)

3 = Potager

Le bulletin d'inscription devra être remis à l'accueil de la Mairie avant le 30 juin 2019.

Le passage du jury se fera en juillet. La remise des prix aura lieu le 11 octobre en mairie.

Critères de sélection

****Catégories Jardin / Jardinnet / Terrasse /Façade**

- Aspect général / propreté
- Densité du fleurissement
- Diversité / choix des végétaux
- Harmonie / contraste / couleurs
- Critères environnementaux

****Catégorie potager**

- Pratiques de jardinage
- Entretien
- Diversité des plantes cultivées
- Critères environnementaux

**Merci de bien vouloir prendre connaissance du règlement
(disponible en mairie ou sur le site de la ville : villedebauvin.fr)**

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix

1er prix : 50 €

2ème prix : 35 €

3ème prix : 20 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

M. Mme.....

Adresse.....

Tél :

S'inscrit au concours communal des Maisons Fleuries 2019
dans la catégorie

Jardin / Jardinnet

Terrasse / Façade

Potager

Bulletin à déposer en Mairie avant le 30 juin 2019

J'ai pris connaissance du règlement du concours des Maisons Fleuries

